



LA CRAIE NOIRE

EDITO:

LA CNT EDUCATION, C'EST QUOI ?

La CNT éducation 21 se propose de fédérer l'ensemble des acteurs d'un même établissement (ATOSS, enseignants, personnels de vie scolaire, étudiants..). Elle a pour objectif l'autogestion des luttes (assemblées générales souveraines, délégation par mandats impératifs et révocables), et l'élargissement de ce principe d'organisation à toute la société. Pédagogiquement, elle met en avant une éducation au service de l'émancipation individuelle, et non au service de l'Etat ou du patronat.

Nous prôtons la démocratie directe, la multiplication des syndicats et des assemblées générales, les coordinations et la convergence des luttes. Nous refusons les dérives gestionnaires et les corporatismes. Nous ne sommes pas une entreprise de services qu'on utilise quand on souhaite une mutation, nous sommes l'émanation d'une fédération de volontés.

NOUS CONTACTER:

Réunions tous les premiers et troisième mercredis du mois à 14h30 au local libertaire 61 rue Jeannin, Dijon.

Par Email: la.craie.noire@poete.eu.org

Par courrier: CNT éducation 21
c/o CNT interco 21
BP 392
21011 DIJON cedex

A peine est-on embourbé dans la rentrée Ferry que l'on nous promet déjà des baisses de moyens pour la rentrée Fillon de 2005 ! Ce dernier, ayant pour objectif de réduire le budget de l'éducation à peau de chagrin, ne se contente pas de la mise au chômage de 90% des contractuels dans certaines académies, de la fermeture d'une cinquantaine de concours de recrutement d'enseignants pour la session à venir, du non-remplacement des aides-éducateurs, de la suppression de postes à tout va malgré les départs en retraite, du remplacement des contrats de surveillant par des contrats sous-payés et précaires d'assistant d'éducation, du recours systématique aux enseignants ultra-précaires que sont les vacataires..... Il veut encore supprimer des postes pour l'année 2005 !

Mais l'offensive de ce gouvernement qui a décidé de manger tout cru le monde de l'éducation depuis la déconvenue de mai-juin 2003 ne se limite pas au seul aspect économique. Le rapport Thélot, même s'il n'est que l'avis d'une commission et n'a pas valeur de loi, confirme certaines orientations que ce gouvernement, valet du MEDEF, veut voir adoptées depuis longtemps.

On peut lire dans ce rapport nombre de belles intentions traduites en savants discours : il s'agit de diversifier le parcours pédagogique des élèves, d'encourager le travail en équipe, d'offrir aux établissements une autonomie pédagogique.....

Mais attention ! Si ce rapport parle de diversification des enseignements, c'est plus pour satisfaire aux besoins spécifiques du marché local du travail que pour vraiment prendre en compte le rythme et les intérêts de chaque élève.

Si ce même rapport vante le travail en équipe, ce n'est pas pour accorder des heures de concertation nécessaires mais au contraire pour demander aux enseignants 4 à 8h de présence obligatoire en plus sur le lieu de travail tout en recrutant parmi les enseignants des « directeurs pédagogiques ».

C'est ainsi l'occasion d'introduire encore un nouvel échelon hiérarchique qui offrirait un « vivier de recrutement » pour les autres grades déjà

*Suite de l'édito
au verso*





existants.

Si on parle d'autonomie pédagogique, ce n'est pas pour encourager des assemblées générales de personnels qui pourraient prendre des initiatives innovantes et adaptées au public de l'établissement sur la base de résultats aux diverses évaluations en incitant par là-même à un enseignement appauvri voire à du bachotage. A chaque fois que ce rapport parle d'autonomie de l'établissement, il ne s'agit pas de promouvoir des communautés pédagogiques libres et autogérées, incluant tout le personnel, les parents et les élèves comme nous le souhaitons, . C'est plutôt le modèle de l'entreprise qui fait référence puisque les budgets attribués pourraient être fonction des examens, ou d'une « plus-value pédagogique » qui serait apportée par l'équipe et qui reste définie de manière bien floue dans le texte du rapport. Signalons enfin que les commissions « indépendantes » procédant à l'évaluation des établissements incluraient des membres du patronat local.

Ne nous y trompons pas, ce rapport n'a beau être que provisoire, il est bien le reflet des intentions de ceux qui nous gouvernent. Face à l'arrogance croissante de ceux-ci, une riposte interprofessionnelle, mieux organisée et plus déterminée que celle de mai-juin 2003 reste à l'ordre du jour.

LA FORMATION CONTINUE SAUCE SÉLLIÈRE.

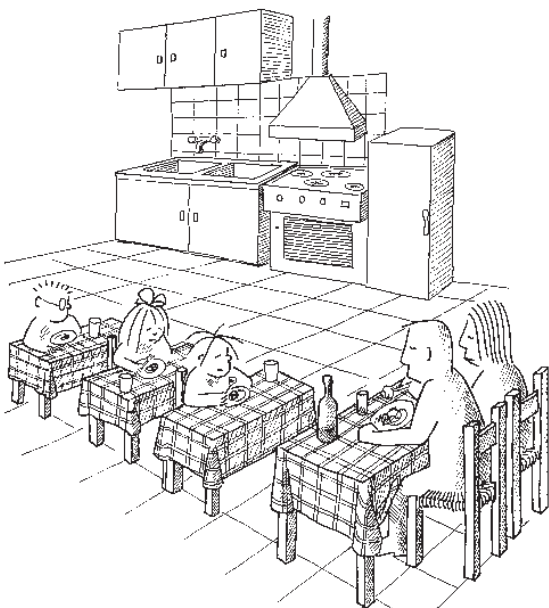
Comme peu de gens le savent, GR.ETA. signifie groupement d'établissement. Ces organismes créés dans les années 70 sont gérés par les proviseurs de plusieurs lycées et collèges situés dans une même zone géographique. Les décisions de gestion des personnels et de politique de formation des GR.ETA. doivent être prises lors de C.I.E. (conseils inter établissements) et votées par ces mêmes chefs d'établissements. Il est à noter que ces principaux ont le droit de vote, tandis que les personnels des GR.ETA. qui connaissent 1000 fois mieux le milieu de la formation continue, n'ont qu'un « droit de parole », quand on daigne leur accorder, ce qui est très rarement le cas... En bref, cela se traduit par la nomination d'un chef d'établissement à la tête du GR.ETA. qui dirige seul l'avenir de plusieurs dizaines de travailleurs(es) sans aucune objection puisque que les autres principaux s'en fichent et votent chaque décision sans même en prendre connaissance pour la plupart. Celui-ci gère donc tout à sa guise en recevant au passage un certain nombre d'indemnités assez confortables en plus de son salaire.

Ainsi, les GR.ETA. abandonnent le terrain de la réinsertion sociale pour s'occuper de formations dites rentables.

Ainsi des personnes voient leur poste supprimé, d'autres réduit, sans aucune opposition puisqu'il n'existe aucun texte précis régissant les GR.ETA. , à mi- chemin entre le public et le privé.

Depuis une dizaine d'années, les GR.ETA. sont de plus en plus mis en danger par leur statut même : détachés de l'Education Nationale et concurrents directs de quelques organismes privés, ils ne doivent recevoir aucune aide de l'état. La concurrence étant de plus en plus rude, la rentabilité financière est donc devenue leur objectif principal, multipliant les « plans sociaux ». On est loin des promesses de l'école de la deuxième chance...

La formation continue peut rapporter gros pour les dirigeants des boîtes privées : exploitation maximale des formateurs, propositions de prix défiant toute concurrence aux appels d'offre des collectivités qui leur consacrent davantage de budget, et sans évidemment se soucier de la qualité des formations.



Selon le rapport Thélot, famille et école doivent collaborer pour imposer les normes éducatives



Ainsi, les GR.ETA. abandonnent le terrain de la réinsertion sociale pour s'occuper de formations dites rentables. Les centres permanents de l'Education Nationale, centres accueillant quiconque souhaitait se former quand il le voulait, sous forme de pédagogie individualisée, sont remis en cause... Ainsi, des stagiaires qui paient 4 euros l'heure de cours en GR.ETA. (On est d'accord, cela devrait être gratuit...), devront en payer 33 à des boîtes de type Acadomia et Cie...

Depuis peu, l'apparition d'une nouvelle réforme bouleverse encore plus le paysage de la formation continue : la suppression des contrats de qualification. Ce contrat permettait de préparer en deux ans au maximum un diplôme en alternance. Le temps de formation « minimum » était alors de 25% ; temps considéré comme maximum par les employeurs.

A partir d'octobre 2004, ces contrats de qual. seront remplacés par des contrats professionnels d'une durée inférieure ou égale à un an, avec un minimax de 15% en temps de formation. Il sera donc impossible de passer un diplôme. Les boîtes formeraient leurs esclaves à leur gré sans leur laisser la possibilité d'évoluer en dehors de celles-ci.

Cet accord signé par l'ensemble des syndicats, parmi lesquels la C.G.T. qui s'en félicite, signifie la disparition à plus ou moins long terme des formations en matières générales (français, math, hist./qéo, art plastique) dans les GR.ETA.

Pour conclure, le travail de précarisation continue : annualisation du temps de travail déjà mis en place ; on préfère employer des profs en heures sup. plutôt que d'embaucher ; chaque année, la même inquiétude pour les contractuels : mon contrat sera t'il renouvelé ? A quel pourcentage ?

Les conditions de travail en formation continue seraient-elles un avant-goût de la privatisation de l'éducation par le MEDEF ?

ECOLIERS, TRAVAILLEZ TRANQUILLES, LE MEDEF ET NESTLÉ VEILLENT À VOTRE BIEN ÊTRE

Prolongeant le principe d'égalité, la neutralité du service public impose aux autorités administratives de n'agir qu'en tenant compte des exigences de l'intérêt général. L'Education nationale se doit donc de respecter le principe de neutralité qui est au cœur de la laïcité.

La loi d'orientation de 1989 laisse une plus grande autonomie notamment budgétaire aux établissements et lève un interdit moral en ouvrant l'école à ses partenaires, c'est à dire en acceptant le recours au privé .

Depuis la fin des années 80, écoles maternelles, collèges, lycées et universités sont touchés par l'entrée des marques dans leur établissement. Ainsi, la société Nestlé distille-t-elle sous forme d'animations pédagogiques des conseils sur le « petit déjeuner sain », à l'aide de son chocolat en poudre Nesquick ou de ses céréales. Colgate a choisi de s'occuper des problèmes dentaires des plus jeunes. Candia a touché plus de 200 000 élèves de 3^{ème} avec un classeur pédagogiques sur le thème « capital génétique et alimentation ». Coca Cola a offert une vidéo « découverte de l'entreprise ». Edouard Leclerc distribue des tee-shirt à son effigie en échange d'un nettoyage de la nature par les élèves de 6^{ème} (on ne se demande d'ailleurs pas au passage pourquoi la nature est donc si sale).

Courant octobre, une journée de prévention des catastrophes naturelles est organisée au niveau national. L'opération est relayée par chaque établissement scolaire qui a la possibilité d'inscrire quelques classes à une journée d'information et de responsabilisation des futurs citoyens à Dijon. L'offre est alléchante : le transport des élèves, le petit déjeuner et le repas du midi sont offerts par le conseil général. Alors quelle bonne surprise pour les enseignants d'être conduits le jour J à la Maison des Entreprises, siège du Medef à la Toison d'Or,





pour passer la matinée à écouter des interventions toutes plus inintéressantes les unes que les autres et toutes vitrines de la propagande capitaliste gouvernementale! Soucieux de l'intérêt pédagogique de cette journée, quelques enseignants en font la remarque à la responsable locale de l'organisation . Réponse sans équivoque : « A la Préfecture, l'objectif n' a jamais été d'organiser une journée intéressante pour les élèves, mais uniquement d'avoir quelques minutes de radio et quelques lignes dans la presse permettant de valoriser les actions gouvernementales et la générosité du Medef pour son accueil ».

Septembre 2004, pour la 3^{ème} année consécutive, la banque CIC organise un jeu-concours à destination des lycéens :

Sous couvert de pédagogie, les marques et les entreprises, le MEDEF investissent donc l'école sans grande résistance de la part du corps enseignant

Les Masters de l'Economie, l'objectif étant pour l'élève doté d'un portefeuille fictif d'actions de 40 000 euros de le faire fructifier le plus possible dans le délai imparti. Sur la plaquette , on lit clairement « Si la Bourse n'existait pas, il faudrait l'inventer » L'université toulousaine se place à l'avant-garde de la modernité en signant une convention avec la Société Pernod-Ricard pour la création d'une chaire qui, curieux hasard, portera le nom même de cette société. Pernod-Ricard, aussi soucieuse de la recherche scientifique que de la santé publique, versera 15000 euros pour financer un master d'économie suivi par une vingtaine d'étudiants. Buons un coup à la santé des heureux élus ! (en espérant que le pactole leur sera « versé » en nature)

Sous couvert de pédagogie, les marques et les entreprises, le MEDEF investissent donc l'école sans grande résistance de la part du corps enseignant qui utilise ce matériel ou ces sorties sponsorisées, d'autant plus que les moyens consacrés par les pouvoirs publics ne cessent de diminuer. Les cadeaux pédagogiques (validés par l' institut national de la consommation, donc cautionnés et légitimés par l' Education Nationale) servent alors à combler les manques de crédits.

L'éducation représente un marché considérable (800 milliards d'euros) et derrière elle se dissimulent de puissants intérêts. La décentralisation (fer de lance de l' OMC) représente un point d'appui essentiel dans la mise en place du modèle d'école néolibérale. L'Etat en tolérant ces intrusions se fait le complice d' une marchandisation insidieuse.

Le capital a ses raisons que l'éducation ne connaît pas.

LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE EN COLLÈGE, UN ACQUIS À DÉFENDRE ???

Après les Travaux Pratiques Expérimentaux en lycée, voici venus, il y a deux ans maintenant, les Itinéraires De Découverte en collège..... Petits frères des travaux croisés et des parcours diversifiées en collège ainsi que de nombreuses expériences pédagogiques menées depuis bien longtemps, ils sont une tentative de travail interdisciplinaire accompagné d'un travail autonome de l'élève. Pondus par le ministère Lang de l'ère Jospin, ils sont aujourd'hui remis en cause par les déclarations de l'ancien ministre Ferry et par le ministère Fillon actuel.

Les pratiques pédagogiques dont s'inspirent les IDD sont anciennes et ce sont des équipes dites « innovantes » qui ont inspiré le projet au ministère. Celui-ci souhaitait alors généraliser ces démarches en les intégrant dans les missions de tous les enseignants. Ainsi, une équipe de professeurs pouvait croiser leurs disciplines pour aborder un même thème. Sciences de la Vie et de la Terre avec Education Physique et Sportive pouvaient aborder ensemble le thème du « corps humain en effort », pour reprendre un exemple classique. L'intérêt de ce type de démarches est multiple et les bénéfices mis en avant dépendent de la personne qui expose l'idée : décloisonner les savoirs, permettre à l'élève de réinvestir savoirs et savoir-faire dans le cadre d'un projet, revaloriser les élèves en difficulté, combattre l'ennui à l'école en permettant un travail plus autonome, redonner du sens aux enseignements en les plaçant dans un contexte...S'inspirant du travail fécond de plusieurs générations de pédagogues, Jack Lang (l'épatant....) déroule alors ses grands projets. Eloigné des réalités de terrain, comme tout bon hiérarque, il commence, aidé de son équipe, à faire tourner son imagination plein pot :

- Plusieurs professeurs de différentes disciplines seront impliqués (pas de précision dans les textes initiaux sur les modalités de rémunération des enseignants).

- Les élèves choisiront les IDD parmi une liste proposée par les enseignants et les classes seront cassées en fonction des choix d'élèves.



- Les élèves feront quatre IDD durant leurs années de cinquième et quatrième abordant tour à tour l'un des « pôles » suivants : arts et humanités, langues et civilisations, sciences et techniques, nature et corps humain.

- Les élèves travaillent en groupes de manière autonome avec une aide de l'enseignant.

- Une production finale sera attendue du groupe d'élèves : site internet, panneau d'affichage, petite pièce de théâtre.....

Chaque idée proposée là a son intérêt. Présentées bout à bout comme un cahier des charges, cela devient un projet ambitieux et contraignant. En général, dans les bahuts, on renégocie les contraintes à la baisse : seuls deux professeurs interviennent sur un IDD, les classes ne sont pas toujours cassées, on maintient parfois un enseignement assez magistral, les élèves n'ont pas toujours de choix sur leurs IDD, on abandonne dans certains collèges l'exigence que chaque élève fasse un IDD relevant de chaque pôle..... De plus le projet est présenté en toute urgence, en fin d'année scolaire, et la mise en œuvre doit se faire à la rentrée suivante. Cela implique un travail d'aménagement d'emploi du temps pour l'équipe de direction (faire tomber à la même heure tous les IDD de la semaine afin de permettre aux élèves de se répartir suivant leurs choix), un travail de préparation important pour les enseignants qui ne reçoivent bien entendu aucune formation préalable. Le caractère « dernière minute » du projet nourrit les critiques des éternels défenseurs du cours à l'ancienne et autres rétifs aux démarches pédagogiques. Les plus anciens se sentent menés en bateau d'une lubie ministérielle à l'autre. Le clan des anti-pédagogues se frotte d'avance les mains pensant que cela ne peut que foirer vu que ça sent le bidon à plein nez.

Des critiques apparaissent rapidement la part de certains syndicats (SNES, FO,). On reproche aux IDD de justifier en même temps la baisse du volume hebdomadaire d'heures d'enseignement. On suspecte, à juste titre peut-être, que les IDD seront plus tard supprimés mais que les heures ne seront pas rendues. Parfois également, on accuse les IDD d'être un pan de « l'école libérale » venant saborder la mythique école républicaine de l'égalité des chances (au fait, je perds, le mémoire, quand est-ce que cette égalité des chances a vraiment existé ?).

Le travail en petits groupes, les évaluations critériées et d'autres éléments seraient les héritiers du management d'entreprise. Cette culture libérale

Mais alors toute tentative visant à émanciper l'élève ne serait qu'une intrusion du MEDEF ?

qui confond volontairement autonomie individuelle avec une autodiscipline visant à intégrer sa propre exploitation est effectivement en vogue depuis une bonne vingtaine d'années, du moins chez les cadres. Et certains syndicalistes perçoivent les IDD comme un morceau du puzzle, versant éducation, comme une contribution à un enseignement développant des capacités utiles aux entreprises actuelles. Mais alors, si nous suivons cette logique, toute tentative visant à émanciper l'élève ne serait qu'une intrusion du MEDEF ? Tout discours pour une pédagogie par

projet, pour la mise au centre de l'élève ne serait que le chant de sirène des libéraux entrés par effraction dans le poulailler de l'éducation ? Que les entreprises veuillent tirer bénéfiques des enseignements prodigués aux jeunes, cela n'a rien de bien nouveau et cela fonde même partiellement l'existence de l'école dans nos sociétés. Les pédagogues, visant eux l'émancipation de l'individu pour son seul bénéfice personnel, ont toujours travaillé dans cette

contradiction et celle-ci ne justifie pas que l'on cesse nos efforts et nos réflexions.

Au contraire, il est fort possible que ces IDD aient permis à certains collègues de travailler un peu autrement, de replacer leurs disciplines dans un contexte plus général d'enseignement à dispenser au collège, d'établir d'autres rapports avec les élèves même s'ils avaient déjà commencé à le faire dans leurs cours.....L'examen de la pratique effective des IDD amène à penser qu'on est bien loin d'un développement pernicieux de « l'école libérale » même s'il est bien vrai que ces messieurs du capital ont aujourd'hui l'œil rivé sur le gigantesque marché de l'éducation (voir article sur la publicité à l'école).

Les IDD n'ont pas non plus remis en cause le système éducatif républicain à la française comme





l'ont craint certains. Deux heures par semaine de travail en autonomie, c'est tout compte fait bien peu pour l'élève dont les autres professeurs pratiquent un enseignement magistral le reste du temps. La CNT éducation porte depuis son existence la revendication d'une révolution pédagogique et éducative en lien avec une nécessaire révolution sociale. Ce ne sont pas les IDD qui auront révolutionné quoi que ce soit ! En conseil de classe, l'évaluation des IDD, notée ou non, intervient bien peu dans les décisions d'orientation qui sont toujours prises en référence au trio maths-français-langues. En général, même les enseignants pratiquant les IDD ne perçoivent pas leur démarche comme étant contradictoires avec les classiques évaluations sélectives pratiquées au collège. Les IDD peuvent sembler n'être qu'une modeste décoration pédagogique accrochée à un corps éducatif qui continue à trier la bonne et la mauvaise graine.

Et pourtant, aujourd'hui, se pose la question de défendre ou non ces IDD. Le ministère Ferry a prévu que pour la rentrée 2004, les collèges pourront maintenir les IDD... ou les remplacer par un dispositif de soutien de leur choix. On passe d'un cadre très contraignant concernant les IDD à une marge de manœuvre importante qui peut laisser dubitatif. Ne risque-t-on pas de voir dans certains collèges, la mise en place d'IDD pour les élèves en réussite parallèlement à du soutien disciplinaire ou même interdisciplinaire pour les élèves en difficulté (t'aimes pas la soupe ? En revoilà une louche). Dans ce cas, l'éducation à l'autonomie ne serait réservée qu'à des élèves qui, issus des classes moyennes ou supérieures, ont déjà une bonne habitude de la prise d'initiative, du décroisement des savoirs, ou de la recherche documentaire sur internet par exemple. Les autres recevraient un soutien, certes peut-être fécond, relevant plus du dressage comme ils en ont déjà l'habitude.

Ainsi, les IDD, c'est pas la panacée. Mais dans le domaine syndical comme dans le domaine pédagogique, il faut toujours avoir pour souci d'encourager le vers qui est dans le fruit.

ET SI LES IDD (ET AUTRES TPE...) N'ÉTAIENT QU'UN PRETEXTE?

Et si les IDD au-delà de leur supposées vertus pédagogiques masquaient quelques économies ? Qu'on en juge: au collège Abel Minard de Tonnerre, comme partout, les Itinéraires de découvertes ont été appliqués aux classes de 5e en 2002-2003 et en 2003-2004 aux 4e. Dans ce dernier niveau l'horaire plancher était de 3h30 hebdomadaires. 1/2 heure a été «reversée» aux idd et l'horaire plancher a été ramené à 3 h. Cette perte horaire entraîne logiquement un gain potentiel en personnel : les 5 professeurs d'histoire effectuaient chacun 18 heures, et la dotation était donc logiquement de 90 heures. Cette année la dotation établissement n'est plus que de 84 heures compte tenu du gain horaire escompté. Un des professeurs en sous service devra effectuer un complément de service dans un autre établissement, d'où l'obligation pour trois d'entre eux d'effectuer chacun 2 heures d'idd. Comme ce tour de passe-passe concerne aussi d'autres matières (le français notamment), il s'ensuit que le choix des intervenants ne s'effectue pas en fonction de leurs projets mais en fonction de la dotation horaire dans chacune des disciplines: certains collègues se sont ainsi vus refuser des idd. Il convient de rappeler que dès cette année les IDD ne sont plus obligatoires et que les chefs d'établissement peuvent librement disposer de ces enveloppes horaires pour d'autres projets. Peut-être jusqu'à ce que la dilution de ces initiatives rende plus facile leur disparition, sans que la perte sèche des volumes horaires par discipline ne provoque de contestation? Est-ce là la vraie vocation des IDD?

